Accusé certifié exécutoire

Publication: 12/04/2023

Réception par le préfet : 12/04/2023

<u>MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER</u>

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers En exercice:

N° D'ORDRE : 2023-035

18 Présents :

Pouvoirs: 11 Excusé: 00 Absent: 00 Qui ont pris part à la délibération :

Date de convocation: 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. MARIN Michel, 2ème Adjoint.

Présents: M. VINCENT Gilles, Maire - M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique -Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain- Mme PICHARD Laure - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi -Mme ASNARD Marjorie - M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre - M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs: Mme ESPOSITO Annie donne pouvoir à M. VINCENT Gilles, Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. MARIN Michel, M. CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian, Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique, M. FONTANA Alain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette, Mme ARGENTO Katia donne pouvoir à M. VINCENT Romain, Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à Mme PICHARD Laure, Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme MATHIVET Séverine, M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. DEDONS Fabrice, M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan, Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre.

Excusé:

Absent:

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

3- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX

Le compte financier unique 2022 du budget annexe des gîtes communaux s'établit comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	14 873,03 €	34 917,53€	1 734,02€	1 631,02€	16 607,05€	36 548,55€
Résultat exercice 2022		20 044,50€	103,00€			19 941.50€
Résultat antérieur reporté (002)/(001)		75 037,72€		2 379,71€		77 417,43€
Résultat de clôture 2022		95 082,22€		2 276,71€		97 358,93€
RAR			0,00€			
Résultat 2022		95 082,22€		2 276,71€		97 358,93€

1 - L'exploitation : L'excédent d'exploitation cumulé 2022 s'établit à 95 082, 22 €. L'excédent sera repris dans le budget annexe des gîtes 2023 sur le compte 002 en recette de fonctionnement.

Les dépenses d'exploitation concernent principalement le remboursement des frais de personnel pris en charge par le budget communal, les fluides des trois gîtes, le paiement de la taxe de séjour à la métropole ainsi que l'acquisition de produits d'entretien et de petits équipements.

Les recettes d'exploitation concernent uniquement la location des gîtes et l'encaissement de la taxe de séjour.

2 – L'investissement : La section d'investissement cumulé 2022 est arrêté à 2 276, 71 €.

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement la remise en état des douches et l'achat de mobiliers.

Les recettes d'investissement concernent uniquement les dotations aux amortissements.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE PAR CHAPITRE

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION			
011	Charges à caractère général	5 290,08 €		Produits des services		
012	Charges de personnel et assimilés	7 187,35 €	70 + 75	du domaine et ventes diverses	34 917, 53 €	
014	Atténuations de produits	887, 61 €				
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits	- €	
042	Opérations d'ordre	1 507, 99 €	//	exceptionnels	-€	
Total dépenses 14 8		14 873, 03 €	Total recettes		34 917, 53 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT			
20 –	Installations,		10	Remb. FCTVA	123,03 €	
20 – 2135	agencements	786, 02 €				
20 – 2188	Autres immobilisations	948, 00 €	040	Opérations d'ordre	1 507, 99 €	
Total dépenses		1 734, 02 €	Total recettes		1 631, 02 €	

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé du Président de séance ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le compte financier unique du budget annexe des gîtes communaux 2022 ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ETANT PRECISE QUE M. DEZERAUD, M. LE PEN ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS ET QUE M. LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE ;

- D'approuver le Compte Financier Unique du budget annexe des gîtes communaux 2022.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 7 avril 2023, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire,